

POLITIQUE LAITIÈRE NATIONALE

Évolution du marché

En 2006, le quota total alloué au Québec a diminué de 1,2 million de kilogrammes de matière grasse (MG) pour totaliser 109,9 millions de kilogrammes. Cette baisse de 1,06 % résulte d'une diminution du quota de lait de transformation de 1,23 %, légèrement atténuée par une hausse de 0,17 % du marché du lait de consommation.

Cet ajustement du quota s'explique par la responsabilisation du Québec pour sa surproduction de l'année laitière 2005-2006 et par un certain fléchissement de la demande de produits laitiers au cours de 2006. Selon les données fournies par ACNielsen sur les ventes au détail au Canada pour 12 mois se terminant en décembre 2006, les ventes de beurre, bien que meilleures à la fin de l'année, ont été de 2,2 % inférieures à celles de 2005. Par ailleurs, la demande canadienne de crème glacée a continué de baisser en 2006, avec une diminution des ventes de 0,94 %. Les ventes de fromage n'ont augmenté que de 0,34 % et celles de yogourt, de 1,6 %.

Plan national de commercialisation du lait

Le Québec a terminé l'année laitière 2005-2006 avec une production de 100,45 % de son quota. Sa production hors quota, qui représente 502 784 kilogrammes de MG, a été soustraite de son allocation provinciale pour l'année laitière 2006-2007.

Les provinces de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse ont connu des problèmes de sous-production et n'ont pas atteint le seuil de référence de 99,5 % au-delà duquel il est possible de reporter une sous-production. Cette sous-production a été transférée aux quatre provinces qui ont dépassé leur quota, soit le Québec, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Le Québec a obtenu 43 881 kilogrammes de MG.

Pour ce qui est des mesures de responsabilisation provinciale de la production excédentaire de solides non gras (SNG), instaurées en 2004, toutes les provinces de l'Ouest à l'exception du Manitoba ont réussi à respecter leur ratio cible de solides non gras/gras (SNG/G) pour l'année laitière 2005-2006. Le Québec a terminé l'année avec un ratio de 2,2770 alors que l'objectif était de 2,2562. Cette production en trop pour le Québec représente 2,3 millions de kilogrammes de SNG. Le coût de cet excédent a été d'environ 6,5 millions de dollars pour l'ensemble des producteurs de lait du Québec. Au niveau national, le ratio s'est amélioré, passant de 2,3242 en 2004-2005 à 2,3154 en 2005-2006, ce qui s'est traduit par une diminution des surplus structurels de SNG de 6,9 millions de kilogrammes. Les travaux du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait ont notamment porté sur les difficultés de commercialisation des SNG en surplus et sur le rôle commercial de la Commission canadienne du lait (CCL) dans la vente directe de beurre à des entreprises canadiennes.

Le grand Cahill Beauce

Type: Pâte ferme (cheddar)
au lait cru

Fabricant: La Fromagerie
La Pépîte d'Or



Type: Firm cheese (cheddar)
made from raw milk

Manufacturer: La Fromagerie
La Pépîte d'Or

Bilan 2006 des variations du quota total alloué au Québec

2006 VARIATIONS IN QUEBEC'S TOTAL QUOTA ALLOCATION

	Quota total alloué au Québec (kg de MG) <i>Total quota allotted to Quebec (kg of BF)</i>	Variation % <i>% variation</i>
Janvier <i>January</i>	111 123 430	
Février <i>February</i>	110 204 810	- 0,83
Avril <i>April</i>	109 049 195	- 1,05
Juin <i>June</i>	109 914 094	0,79
Août <i>August</i>	110 116 046	0,18
Octobre <i>October</i>	109 632 518	- 0,44
Décembre <i>December</i>	109 946 235	0,29
Variation totale <i>Total variation</i>	- 1 177 195	- 1,06
Lait de consommation <i>Fluid milk</i>		0,17
Lait de transformation <i>Industrial milk</i>		- 1,23

Production totale et nombre de producteurs des provinces canadiennes en 2005-2006*

TOTAL PRODUCTION AND NUMBER OF PRODUCERS IN CANADIAN PROVINCES - 2005-2006*

	Production totale (kg de MG) <i>Total production (kg of BF)</i>	%	Nombre de producteurs <i>Number of producers</i>	%
Terre-Neuve <i>Newfoundland</i>	1 720 703	0,59	41	0,26
Île-du-Prince-Édouard <i>Prince Edward Island</i>	3 769 391	1,30	246	1,59
Nouvelle-Écosse <i>Nova Scotia</i>	6 401 765	2,20	297	1,91
Nouveau-Brunswick <i>New Brunswick</i>	5 030 231	1,73	258	1,66
Québec <i>Quebec</i>	111 725 108	38,49	7 508	48,37
Ontario <i>Ontario</i>	95 166 072	32,78	5 057	32,58
TOTAL P5⁽¹⁾	222 092 567	76,50	13 366	86,11
Manitoba <i>Manitoba</i>	11 457 555	3,95	495	3,19
Saskatchewan <i>Saskatchewan</i>	8 145 058	2,81	259	1,67
Alberta <i>Alberta</i>	23 306 003	8,03	720	4,64
Colombie-Britannique <i>British Columbia</i>	23 576 376	8,12	641	4,13
TOTAL P4⁽²⁾	66 484 992	22,91	2 115	13,63
TOTAL P10	290 298 262	100,00	15 522	100,00

* Source: Commission canadienne du lait • *Source: Canadian Dairy Commission*

(1) Entente sur la mise en commun de tout le lait • *All-Milk Pooling Agreement*

(2) Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest • *Western Milk Pooling Agreement*

National Dairy Policy

MARKET TRENDS

In 2006, Quebec's total quota allocation dropped by 1,2 million kilograms of butterfat (BF) to 109.9 million. This decrease of 1.06 per cent was primarily due to a 1.23 per cent cut in the industrial milk quota, which was slightly offset by a growth of 0.17 per cent in the fluid milk market.

This quota adjustment is explained by Quebec's accountability for overquota production during the 2005-2006 dairy year and by a decrease in demand for dairy products in 2006. According to data provided by ACNielsen on retail sales in Canada for the 12-month period ending in December 2006, butter sales were 2.2 per cent lower than in 2005 although they improved near the end of the year. In addition, Canadian demand for ice cream continued to fall in 2006, with a 0.94 per cent reduction in sales. Cheese sales rose by only 0.34 per cent and yogurt sales by 1.6 per cent.

NATIONAL MILK MARKETING PLAN

During the 2005-2006 dairy year, Quebec produced 100.45 per cent of its quota. This overquota production, which represents 502,784 kilograms of BF, was deducted from its provincial allocation for the 2006-2007 dairy year.

The provinces of Newfoundland, Prince Edward Island and Nova Scotia experienced underproduction problems and were unable to produce 99.5 per cent of their quota, the minimum level required to carry forward any underproduction. The unproduced quantity was distributed to the four provinces that exceeded their quota, i.e., Quebec, Manitoba, Alberta and British Columbia. Quebec obtained 43,881 kilograms of BF.

Concerning the provincial accountability rules for excess solids non-fat (SNF) production, implemented in 2004, all the Western provinces, with the exception of Manitoba, achieved their target solids non-fat to butterfat (SNF/BF) ratio for the

2005-2006 dairy year. Quebec ended the year with a ratio of 2.2770, compared with its target of 2.2562. This excess production represents 2.3 million kilograms of SNF. The cost of the surplus amounted to approximately \$6.5 million for Quebec dairy producers as a whole. At the Canadian level, the ratio improved from 2.3242 in 2004-2005 to 2.3154 in 2005-2006, thereby reducing the SNF structural surplus by 6.9 million kilograms. The work of the Canadian Milk Supply Management Committee focused, in particular, on the difficulties of marketing surplus SNF, and on the Canadian Dairy Commission's (CDC) commercial role in selling butter directly to Canadian processors.

Prix du lait

Au mois de février, la hausse de 1,79 ¢ le litre du prix cible de la CCL est entrée en vigueur. Contrairement aux attentes de la Fédération, la CCL n'a pas entrepris de consultation en cours d'année sur une réforme du mode de fixation du prix du lait, jugeant préférable d'attendre les dénouements à l'Organisation mondiale du commerce avant de s'engager dans un tel processus.

Entente sur la mise en commun de tout le lait

En février 2006, les prix cibles ont été indexés de 1,79 ¢ le litre dans les provinces signataires de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait (entente P5). Les prix de facturation des provinces ont été augmentés selon les flexibilités permises pour les classes 2 à 4. Pour la classe 1, les hausses ont varié entre 1,79 ¢ le litre pour le Québec et 2,29 ¢ le litre pour l'Ontario. Depuis février 2006, toutes les provinces de P5, à l'exception de l'Ontario, facturent les mêmes prix pour la classe 1. L'Ontario facturera les prix du Québec pour la MG et les SNG en classe 1 en février 2007.

L'année 2006 a aussi été celle de l'implantation d'une formule d'indexation pour le prix du lait de la classe 1 en vue de l'ajustement de février 2007.

En ce qui concerne le transport, l'écart de coûts entre l'Ontario et le Québec était de 0,30 \$ l'hectolitre à la fin de l'année laitière 2005-2006. Rappelons que l'Ontario s'est engagé à réduire cet écart de coûts qui le sépare du Québec de 0,40 \$ l'hectolitre à 0,20 \$ l'hectolitre d'ici le 1^{er} janvier 2008. Pour sa part, l'Île-du-Prince-Édouard a donné suite à ses engagements de réduire ses coûts en modifiant les circuits de ramassage, en diminuant le temps d'arrêt à chaque ferme et en augmentant la capacité moyenne de sa flotte de camions. L'impact de ces mesures devrait se faire sentir en 2007 et en 2008.

L'entente P5 existe depuis 10 ans maintenant. En novembre, un forum d'orientation a réuni au Québec une centaine de producteurs des cinq provinces signataires. Ils ont débattu de l'intérêt de poursuivre l'entente P5 et ont confirmé leur volonté d'accroître le niveau de collaboration entre les provinces et d'en développer de nouvelles formes. Cet événement d'envergure, le premier du genre dans l'histoire de l'entente P5, a reçu le soutien financier du Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec, du Prince Edward Island ADAPT Council et de l'Agri-Futures of Nova Scotia.

PRICE OF MILK

The 1.79¢ per litre increase granted by the CDC became effective in February. Contrary to the Federation's expectations, the CDC did not hold consultations during the year on a review of the milk pricing system. They considered it preferable to await the outcome of the World Trade Organization talks before initiating this process.

ALL-MILK POOLING AGREEMENT

In February 2006, producer target prices were indexed by 1.79¢ per litre in all provinces participating in the P5 All-Milk Pooling Agreement. The provinces' plant billing prices were raised in accordance with permitted flexibility ranges for Classes 2 to 4. Increases for Class 1 varied between 1.79¢ per litre in Quebec and 2.29¢ per litre in Ontario. Since February 2006, the P5 provinces, with the exception of Ontario, bill the same price for Class 1. As of February 2007, Ontario will bill the Quebec prices for BF and SNF.

An indexing formula for the price of Class 1 milk was implemented in 2006 in anticipation of the February 2007 price adjustment.

The difference in transportation costs between Ontario and Quebec was 30¢ per hectolitre at the end of the 2005-2006 dairy year. It should be recalled that Ontario had agreed to take steps to reduce this gap from 40¢ to 20¢ per hectolitre by January 1, 2008. Prince Edward Island followed up on its commitments to reduce its costs by modifying pickup routes, reducing the stop time at each farm, and increasing the average capacity of its transportation fleet. The impact of these measures should be felt in 2007 and 2008.

The P5 Agreement is now 10 years old. In November, an orientation forum in Quebec brought together about 100 producers from the five signatory provinces. They discussed the relevancy of continuing with the Agreement and confirmed their desire to increase the level of cooperation between

the provinces and develop new cooperative approaches. This major event, the first of its kind in the history of the P5 Agreement, received financial support from the Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec, the Prince Edward Island ADAPT Council and Agri-Futures of Nova Scotia.